



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - ACQUISITION D'UN ORGUE POSITIF -
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN
CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que le Conservatoire communautaire de musique et de danse souhaite s'équiper d'instruments et de matériels permettant de dispenser un enseignement de qualité dans les différentes disciplines proposées,

Considérant qu'à cette fin et pour l'organisation de concerts ou de spectacles, il y a nécessité de disposer d'un orgue positif,

Vu la décision n°2020/473 par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a autorisé l'attribution et la signature d'un marché ayant pour objet la location d'un orgue positif pour le Conservatoire communautaire d'enseignement artistique de musique sur le site de Béthune avec la Société SAS Le Piano de Concert ayant son siège social à La Chapelle d'Armentières (59930), 53 Avenue Kennedy, 1 avenue Industrielle, pour un montant annuel de 2 400 € TTC,

Vu la décision modificative n°2020/592 en date du 7 octobre 2020 indiquant que le montant du loyer annuel est de 2 400 € HT,

Considérant que le contrat de location prévoit en son article 4 la possibilité d'acheter l'orgue,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de l'orgue pour un montant de 15 200 € HT et de signer le contrat selon les conditions fixées au dit contrat joint à la décision,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer le contrat ayant pour objet l'acquisition d'un orgue positif pour le Conservatoire communautaire d'enseignement artistique de musique sur le site de Béthune avec la SAS Le Piano de Concert, ayant son siège social à la Chapelle d'Armentières (59930), 53

Avenue Kennedy, 1 Avenue Industrielle, pour un montant de 15 200,00 € HT, selon le projet joint en annexe de la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..**2.8. NOV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 NOV. 2023**

Et de la publication le : **29 NOV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Le Piano de Concert sas

53 Av. Kennedy, 1 Av. Industrielle
59930 La Chapelle d'Armentières
tel. fax. 03.20.35.51.81

CONTRAT de LOCATION d'un ORGUE POSITIF

Entre les soussignés :

La sas Le Piano de Concert , représentée par Mr Guy Houzet , ci-dessous dénommé le loueur d'une part ,
et : Communauté d'agglomération Artois Lys dénommé ci-dessous le preneur.

Adresse : 100 avenue de Londres , CS 40548 Code postal : 62411 Ville : Béthune Cedex

Tel. fixe...03.21.54.78.38 Mobile.....

Mail : Mme Maryse Dautriche ... maryse.dautriche@bethunebruay.fr

Il a été convenu ce qui suit :

1° - ORGUE : La Sté. Le Piano de concert donne en location à Communauté d'agglomération Artois Lys un orgue positif, Marque Deblieck , Modèle 4 jeux 8'+ 4'+ 2'+ 1.1/3' , 49 touches de Do à Ré ,

Transpositions 392hz + 415hz + 440hz + 466hz. Orgue livré avec siège et housse capitonnée

La valeur de cet orgue est de : 20000€ ht + tva 20% = 24000€ ttc

2° - LIVRAISON : Date de livraison :

Adresse de livraison : Conservatoire de Béthune , Rez de chaussée.

Le conservatoire mettra à disposition du livreur, une personne pour aider au déchargement de l'orgue et mise en place dans le conservatoire. Idem lors de la reprise de l'orgue en fin de contrat.

Les frais de transport sont à charge du preneur et s'élèvent à€ ttc..... Frais de transport offerts..

3° - LOYER : L'orgue est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de : 2880€ ttc (2400€ ht) payable à la signature du contrat

La location est acceptée pour une durée minimum d'un an à partir de la date de livraison. Après la 1^{ère} année, le preneur pourra continuer la location qui se poursuivra par tacite reconduction ou résilier ce contrat en prévenant la Sté Le Piano de Concert par lettre recommandée un mois minimum avant la résiliation.

4° - ACHAT : Après un an de location, le preneur pourra acheter l'orgue loué au prix de 24000€ ttc somme sur laquelle viendra en déduction la 1^{ère} année de location. En cas d'achat ultérieur, les loyers de la première année seront déductibles intégralement et les loyers suivants seront déductibles à 50% .

5° - ASSURANCE : Le preneur devra souscrire une assurance couvrant la détérioration de l'orgue, vol, vandalisme, dégât des eaux, incendie et tous autres risques. Toute dégradation est à charge du preneur.

Pour information, la valeur à neuf de cet orgue est : 42000€ ttc

6° - ELECTION DE DOMICILE : Pour l'exécution de ce contrat, les parties font élection de domicile au siège de la Sté Le Piano de Concert.

7° - ACCEPTATION DES CLAUSES :

L'orgue reste la propriété de la sas Le Piano de Concert jusqu'à achat et règlement intégral de l'achat.

Le preneur déclare accepter sans réserve l'ensemble des clauses de ce contrat.

LE BAILLEUR
Date et signature

LE PRENEUR
Mention manuscrite Lu et Approuvé
Date et signature